

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020 – 19 H 15

L'an deux mil vingt, le vendredi six mars à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. Pierre QUELVEN, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Pierre QUELVEN	M. Laurent RANVIAL
Mme Hélène BRADU	Mme Lydia LE BLANC
M. Christophe GUILLIN	M. Thomas NOUALHAGUET
M. Rodolphe HEURLIER	Mme Christine PRETERRE
M. Jean-Marc ESDRAS	

Absente : Mme Colette KEMPENEERS

Nombre de Conseillers en exercice :	10	
Nombre de Conseillers présents :	09	Date de convocation : 28 février 2020
Nombre de Conseillers votants :	09	

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Hélène BRADU est nommée Secrétaire de Séance

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Sous la présidence de Hélène BRADU, Maire Adjoint,

Après s'être fait présenter les budgets uniques (Commune, CCAS et Assainissement) de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

DÉLIBÉRATION SUBVENTION REMPLACEMENT CHAUDIÈRE :

Monsieur le Maire fait part de la réponse de M. Olivier PACCAUD quand une demande d'aide financière lui a été adressée pour remplacer la chaudière du périscolaire et de la cantine. L'avis est favorable, M. le Sénateur demande qu'une délibération soit prise en ce sens pour que les fonds puissent être débloqués.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite auprès d'Olivier DASSAULT, Député, et d'Olivier PACCAUD, Sénateur, dans le cadre du FO3DR une subvention de 2 000 € afin de participer au financement du remplacement de la chaudière périscolaire / cantine.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient vivement MM. DASSAULT et PACCAUD pour leur générosité et leur engagement envers les petites communes de l'Oise.

DÉLIBÉRATION EMPRUNT TRAVAUX FIBRE OPTIQUE ET MISE EN SÉCURITÉ ÉGLISE :

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été déposé à la Banque des Territoires et qu'au vu du compte Administratif 2019, le dossier est en bonne voie. Mais, en raison des problèmes liés au coronavirus, pas de réponse ferme à l'heure actuelle. La délibération est reportée.

PRÉPARATION BUREAU ÉLECTORAL ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Avec les mesures préventives pour lutter contre le coronavirus, les élections municipales se dérouleront en adoptant un circuit de passage, en respectant les distances entre chaque personne, et chaque électeur devra, en entrant, se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique mis à sa disposition.

DIVERS :

M. QUELVEN informe le conseil Municipal que le dossier de retraite de M. Patrick LE CONTE est clos en ce qui concerne sa pension CNRACL.

M. QUELVEN informe le Conseil Municipal qu'un CDD a été signé avec Mme Nassima DJENDAR pour effectuer le ménage à l'école du 02 mars au 14 mars, puisque Mme Valérie GAUMER est domiciliée à Vaumoise, cluster du coronavirus. Pour cette raison, elle doit rester confinée chez elle et n'a pas le droit de se rendre sur son lieu de travail.

M. QUELVEN informe le conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec M. COCONI de SAUR France afin de discuter des différents problèmes actuels (non prise en compte des augmentations dans les dernières factures, travaux non finis à la station de pompage et maintenance de la station d'épuration).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 15.

Fait à Thury en Valois le 16 mars 2020
Le Maire – Pierre QUELVEN

